



**OCTOBRE
2023**

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Chères Sermangeaises, chers Sermangeais,

A l'heure où le numérique rythme notre vie, où il nous faut aller de plus en plus vite, un câble de cuivre qui progressivement deviendra un câble de fibre optique, cet objet souterrain qui est devenu au fil du temps et de la vie, un objet indispensable....

Nous venons de connaître le second incident en peu de temps. Le premier, dû à des travaux de terrassement sur la Départementale à proximité de La Barre coupant ainsi les nombreuses communes du nord Jura. Le second nous touche plus particulièrement avec un vol de câbles entre Gendrey et Sermange. C'est au total plus de 3 kms de câblage à remplacer et à reconnecter.

Bravo aux équipes techniques d'Orange pour ce travail de fou. Il a fallu ressouder entre eux tous ces petits câbles. Il est possible, à la marge, qu'il y ait un ou deux loupés. Les usagers encore privés d'internet doivent le signaler auprès de leur opérateur .



Une bonne nouvelle la fibre arrive progressivement sur la commune. Une grande partie du réseau communal est créée. Il vous faudra prochainement vous rapprocher de votre opérateur pour connaître votre éligibilité.

L'opérateur privé Orange s'est engagé à déployer la fibre dans 24 communes du Jura, dans la ville de Dole et l'Ensemble Communautaire Lons Agglomération (ECLA).

Dans les zones restantes du département où aucun opérateur n'a souhaité investir, le département a organisé un projet de réseau public. Ce réseau sera commercialisé par [BFC Fibre](#), filiale d'Orange, tandis que le département prend en charge la construction. Le Jura a pour objectif de déployer la fibre optique dans 100% du territoire d'ici 2024.

Afin de répondre à toutes vos questions, deux réunions publiques sont organisées le 9 Novembre à Dampierre. Toutes les précisions sont dans ce bulletin.

www.prisme-fibre.fr

DES COURS INFORMATIQUES GRATUITS POUR FAVORISER L'INCLUSION NUMÉRIQUE.

Depuis le 21 septembre, une formation informatique de sept séances est dispensée gratuitement à Sermange, aux habitants du secteur. Cette initiative, portée par l'association Saint-Vit Informatique et soutenue par la Communauté de communes Jura Nord, vise à aider les habitants à mieux appréhender l'outil informatique.

C'est avec une immense peine que nous avons appris le décès de Liliane BALLOCH. Agent contractuelle de la fonction publique pour le compte de la commune de Sermange, Liliane s'occupait de l'entretien de surface de la Maison Commune, et la gestion des locations des salles. C'était quelqu'un de très dévouée, très à l'écoute et réactive, qui savait s'investir pleinement et dépanner quand il le fallait. Un agent comme on en a besoin dans la collectivité. L'ensemble du Conseil municipal de Sermange s'associe à moi pour présenter nos sincères condoléances à la famille.

Sermangement vôtre

Michel Bénessiano

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2023

Présents : BENESSIONO Michel - BERNARD Christiane - COULON Patrick - DE PAOLI Sabrina - GIRARDOT Jean-Pierre - PARISOT Alexandra - ROBERT Stéphane - VUILLEMENOT Claude - VUILLEMENOT Patrice.

Excusés : BUCHWALTER Denis - CURIE Sophie. M. Stéphane Robert a été nommé secrétaire.

Aménagement plateau surélevé rue d'Orchamps : Le Maire rappelle la précédente discussion, lors de la séance de novembre 2022, au cours de laquelle ont été présentés les préconisations de la Direction des Routes du Conseil Départemental du Jura après visite sur site le 05 octobre 2022 pour la sécurisation de l'entrée d'agglomération rue d'Orchamps. Les élus ont validé l'aménagement proposé et il convient désormais de choisir l'entreprise qui réalisera les travaux. Le Maire présente les deux devis reçus pour la réalisation de ce plateau : - EUROVIA : 8 961.75 € H.T. - SJE (Colas) : 10 494.00 € H.T. Il précise que les entreprises Bonnefoy et Roger Martin n'ont pas renvoyé d'offres. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient le devis de l'entreprise EUROVIA et sollicite le Conseil Départemental du Jura pour l'obtention d'une subvention au titre des Amendes de police à hauteur de 25 % du montant des travaux.

Travaux de lutte contre les inondations - pose de bordures rue de Saligney : présentation des devis – choix de l'entreprise Le Maire présente les devis reçus pour l'implantation de bordures sur la RD n°15, rue de Saligney, en agglomération. Il rappelle que ces travaux entrent dans le cadre des travaux de lutte contre les inondations et ont été actés par la Direction des Routes du Conseil Départemental du Jura. - EUROVIA : 5 962.20 € H.T. - SJE (Colas) : 5 300.00 € H.T. - EARL des Racines : 9 090.00 € H.T. Il précise que le devis de l'EARL des Racines, établi en novembre 2022, n'a pas été réactualisé malgré les sollicitations. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient le devis de l'entreprise EUROVIA.

Logement communal Cure : fixation du loyer de l'appartement 1er étage gauche suite à départ de la locataire Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la locataire de l'appartement F3, situé au 1er étage gauche de l'ancienne cure, a donné son préavis pour libérer ce logement au 31 juillet prochain. Il convient donc de définir les nouvelles conditions qui prendront effet à la prochaine location. Il propose de fixer le loyer mensuel à 390 € et explique que l'annonce liée à la relocation a été faite en ce sens. Les élus regrettent de ne pas avoir été consultés en amont. Le maire répond que l'annonce de location doit être publiée rapidement après la lettre de préavis de départ du locataire afin que le logement ne reste pas inoccupé. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition du Maire, à savoir : loyer mensuel de 390 € et provision mensuelle pour charges de 50 €

Désignation d'un référent déontologue Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local et considérant l'accord de la personne désignée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner Madame Damienne Bonnamy pour exercer cette mission jusqu'à la fin du mandat municipal. Le référent déontologue sera rémunéré par une indemnité de vacation d'un montant de 80 euros par dossier, conformément à l'arrêté du 2 décembre visé. Cette indemnité sera versée par la commune.

Questions diverses:

Agate Paysages : problème de compréhension sur les tontes et débroussaillage à réaliser. Il conviendra de redéfinir clairement le cadre pour l'an prochain. Extincteur : prévoir la pose d'un extincteur dans le bâtiment de l'ancienne cure.

Poubelles publiques : les usagers déposent n'importe quoi dans les poubelles de la Place (canettes, essuie-glaces...).

A surveiller Problème d'humidité dans le local matériel salle du bas : à suivre

Mariage 02 septembre : Alexandra se propose de seconder le Maire lors de la cérémonie.

OFFRE D'EMPLOI

➤ La commune est à la recherche d'un agent recenseur pour le début d'année, disposant des qualités suivantes: disponible, capacité relationnelle, neutre et discret, disposant d'un téléphone mobile pour le suivi par internet, et enfin travaillant dans la plus grande confidentialité concernant les informations récoltées.

Cette mission est rémunérée, si vous êtes intéressés, merci d'envoyer un CV et une lettre de motivation en Mairie.

INFOS COMMUNALES

➤ La commune est propriétaire d'une licence 4. Régulièrement nous ouvrons « **le bar des amis** » dans la Maison commune. Son ouverture est programmée du jeudi 23 au dimanche 26 novembre de 18h00 à 23h00. Christiane BERNARD est la responsable. Nous vous proposons un large choix de boissons à prix coûtant. L'idée est de maintenir dans le village un moment de rencontre, de convivialité et de bonne humeur. La commune organise l'apéritif municipal le vendredi soir, **ENEZ NOMBREUX !**

➤ La cérémonie du 11 Novembre aura lieu à 10h00 au monument aux Morts de Sermange. Nous vous donnons rendez vous dans la Maison commune pour un café-brioche à l'issue de la cérémonie

➤ Nous vous rappelons le point livre citoyen. Il se situe 6 Rue de l'église, dans l'ancien local de l'arrêt de bus de l'école. Ce local est le vôtre, il revient donc aux utilisateurs de le garder propre pour maintenir un service citoyen accueillant. Ce local n'est pas un vide armoire, inutile donc d'y déposer les magazines ou autres lectures sauvagement et sans en prévenir la Mairie. Merci de votre compréhension et bonne lecture!

Empruntez un livre!



*Ces livres sont à votre disposition
gratuitement
Merci d'en prendre soin*

Le principe:

*Je choisis un livre, j'en dépose un autre
ou je m'engage à le remettre après
lecture.*



Donnez un livre!

Compte-rendu sommaire de la réunion du 23 octobre 2023

Présents : BENESSION Michel - BERNARD Christiane - CURIE Sophie - DE PAOLI Sabrina - GIRARDOT Jean-Pierre - PARISOT Alexandra - VUILLEMENOT Claude - VUILLEMENOT Patrice.

Pouvoir : COULON Patrick à VUILLEMENOT Claude.

Excusés : BUCHWALTER Denis - ROBERT Stéphane.

Mme Sophie CURIE a été nommée secrétaire.

Approbation du procès-verbal de la séance du 10/07/2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 09 juin 2023.

Point à date sur les décisions prises

- Avancement travaux lutte inondations : entreprise en attente - réclamation contre Me Ruez déposée auprès de la chambre interdépartementale des notaires fin août – A ce jour, pas de retour ni de leur part, ni de Me Ruez . Un autre notaire, Me Vandel, a été mandaté le 25/09 pour reprendre le dossier pour la commune – Obligation de redéposer la demande de subvention DETR (état) sur 2024.

Candidature Villages d'Avenir : aménagement rue Franche

Recensement Population en 2024 : recherche d'un agent recenseur – appel à candidature dans bulletin

Réfection peinture salle du haut + dalles plafond salle du bas : demande de devis

Travaux de lutte contre les inondations – secteurs Bretenière et Fontaine – demande de subventions au titre des DETR – DSIL – FNADT

En raison du retard pris par le notaire sur ce dossier, il s'avère nécessaire de déposer une nouvelle demande de subvention sur l'année 2024 auprès des services de l'Etat. Le Conseil Municipal autorise le Maire à faire le nécessaire.

Adhésion au marché de fourniture d'électricité 2026-2028

Le Conseil décide d'adhérer au futur groupement de fourniture d'électricité 2026-2028 sur le périmètre de la région Bourgogne-Franche-Comté. Les gains tarifaires générés par le groupement permettront de réaliser en moyenne 3 à 5% d'économies sur les contrats d'énergies communaux.

ONF : coupes de l'exercice 2024 et affouage 2023/2024

Coupes 2024 : le Conseil Municipal accepte que les coupes de bois 2024 (vente) soient réalisées dans les parcelles 7ar – 8ar – 9ar – 10ar – 19af. En revanche, il refuse l'inscription des parcelles 6i, 30i et 31i car plusieurs coupes sont déjà en attente de vente, et le besoin en bois de chauffage est suffisant.

L'affouage 2023/2024 est programmé dans les parcelles 17 af - 18af – 19af. Le tarif reste fixé à 5€ le stère avec le versement d'un acompte de 40 €. Les garants : Patrick COULON - Bernard GUYON - Christiane BERNARD.

Devis pour l'achat de panneaux de signalisation

Le Conseil valide le devis de Signaux Girod d'un montant de 398.41 € concernant l'achat de signalisation afin de matérialiser le tournant situé rue d'Orchamps.

Travaux de réfection de la passerelle : avancement et rédaction arrêté interdiction passage

Les travaux seront réalisés au printemps. Une interdiction de circulation sur la passerelle sera mise en place.

Aire de jeux : avancement du dossier

L'avancement du dossier concernant l'aménagement d'une aire de jeux devant le mur du cimetière permet de déposer des demandes de subvention auprès de l'Etat et du Conseil Départemental du Jura.

Les élus autorisent le Maire à faire le nécessaire.

Vente d'herbe sur pied 2023

Le Conseil Municipal décide une vente d'herbe sur pied de 243.52 € pour l'EARL des Racines, représentée par M. Alexis GUIBELIN, pour l'exploitation d'une parcelle communale.

Orange : redevance pour l'occupation du domaine public communal 2023

Le Conseil Municipal approuve le calcul de la redevance Orange pour l'année 2023 qui s'établit à 248.11 €.

Trier ses biodéchets, c'est réduire de 30% le volume de la poubelle d'ordures ménagères qui part en incinération.

À compter du 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi antigaspillage de 2020, le tri des biodéchets sera généralisé et concernera tous les professionnels et les particuliers. C'est pourquoi le Gouvernement accompagne les collectivités dans la mise en place de solutions à destination des citoyens, et rappelle aux professionnels leurs obligations.

En pratique, quels sont les biodéchets à traiter ?

Déchets verts : tontes de pelouse et fauchage, feuilles mortes, tailles d'arbustes, haies et brindilles ou encore déchets ligneux issus de l'élagage et de l'abattage d'arbres et de haies.

Déchets alimentaires : restes de repas ou de préparation de repas ou produits périmés non consommés.

ACCONTUONS NOS GESTES ENVERS LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL



Préparation de repas :
Épluchures de fruits et de légumes, coquilles d'œufs.



Restes de repas :
Marc de café, sachets de thé, trognons de pomme, pain, restes de viandes et poissons.



Papiers souillés :
mouchoirs, essuie-tout, assiettes en carton, petits bouts de papiers, papiers lacérés et petites cartonnnettes.



Petits déchets verts :
plantes d'intérieur, fleurs fanées.

INSCRIPTION A L' AFFOUAGE 2023/2024

Nom :		Prénom :	
8 stères	16 stères	25 stères	(rayer les mentions inutiles)
Signature :		A remettre en Mairie avant le 14 novembre 2023	

Autorisation d'urbanisme

Partenaire de Jura Nord, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ouvre la possibilité de déposer des dossiers d'urbanisme en ligne pour les communes de Jura Nord.

Vous souhaitez déposer un dossier : créer votre compte sur le Guichet Unique via <https://sig.grand-dole.fr/guichet-unique/Login/Particulier> puis saisissez votre dossier en ligne en y joignant vos plans et autres pièces de dossier.

J'ai un projet, je prépare un dossier de demande d'urbanisme

Quels travaux sont soumis à autorisation d'urbanisme ?

Les constructions nouvelles (même sans fondation), les piscines, les divisions de terrain à bâtir.

Les travaux sur les bâtiments existants : les extensions, les modifications de l'aspect extérieur, les changements de destination.

Exemples de travaux soumis à dossiers d'urbanisme :

- **Je construis** : une maison individuelle, une extension de maison individuelle, un garage, un carport, un abri de jardin, une serre, un immeuble de logements collectifs, une autre construction (commerce, service, industrie...).
- **Je fais des travaux dans un bâtiment existant ou sur un terrain** : l'installation de nouvelles menuiseries / remplacement d'anciennes menuiseries pour un modèle différent (porte d'entrée, porte de garage, fenêtres, châssis de toitures...), l'aménagement d'une véranda, la pose de panneaux photovoltaïques, la réfection de façade ou de toiture, l'aménagement de combles ou d'un garage, l'isolation par l'extérieur, la réfection d'une vitrine, l'installation d'un store banne, transformation d'un commerce en logement ou autres changements de destination, une démolition.

Où trouver des conseils ?

- Le secrétariat de votre mairie peut vous conseiller sur les règles qui s'appliquent et le type de dossier à déposer.
- Le site Internet Service-Public.fr : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>

Quels types de dossier faut-il déposer ?

[Le certificat d'urbanisme](#)

[La déclaration préalable](#)

[Le permis de construire](#)

[Le permis de démolir](#)

[Le permis d'aménager](#)

Où déposer mon dossier ?

- **Dossier papier** : les demandes doivent être adressées par **pli recommandé avec demande d'avis de réception ou déposées à la mairie de la commune dans laquelle les travaux sont envisagés.**
- **Dossier numérique** : la démarche s'effectue sur : <https://sig.grand-dole.fr/guichet-unique>

Projet Sensibilis'haie

La Fédération Nationale des Chasseurs, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, lance cette année un projet d'envergure nationale afin de sensibiliser les collectivités et les citoyens à l'importance des haies pour la biodiversité. L'objectif du projet est de planter une haie qui sera une « vitrine pédagogique » afin de sensibiliser les habitants de la commune aux bienfaits des haies. Pour cela, la commune doit disposer d'un lieu où planter quelques mètres linéaires de haies dans une zone visible de tous. Idéalement, le terrain devra être une parcelle communale mais il est également possible de planter sur une parcelle privée si l'accès à la haie par le grand public est autorisé par le propriétaire. La Fédération fournira alors un kit de plantation composé d'une cinquantaine de plants, de protections ainsi qu'un panneau pédagogique à installer auprès de la haie. Seule la mise en place d'un paillage au pied des plants (paille, bois déchiqueté, chanvre...) restera à la charge de la commune. La plantation représentera donc au maximum 50ml. Si le projet le justifie, il pourra être possible de demander 2 kits afin d'atteindre environ 100ml. La participation de la commune se fera par la signature d'une charte d'engagement associée à la prise de contact avec la Fédération Départementale des Chasseurs du Jura. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de participer à ce projet et autorise le Maire à signer la charte d'engagement et à prendre contact avec la Fédération Départementale des Chasseurs du Jura pour convenir du lieu de plantation. Deux lieux sont envisagés : le terrain agricole du GAEC Duvernois situé à l'entrée du village côté Malange vers le futur bassin de rétention des eaux pluviales ou le chemin pour aller à la cabane de chasse. Il sera privilégié le 1er choix pour renforcement des travaux liés aux inondations (rétention naturelle). Une action par de la signalétique spécifique et une action pédagogique avec le pôle scolaire de Gendrey est également envisagée.

Le secrétariat de Mairie sera fermé du mercredi 15 au mercredi 22 novembre.

Pour toute urgence, veuillez contacter:

- Michel BENESSIANO : 07 88 31 01 38
- Claude VUILLEMENOT : 06 87 20 20 56
- Patrice VUILLEMENOT : 06 07 41 63 61
- Jean Pierre GIRARDOT : 06 82 96 92 40

DERNIERE MINUTE:

A l'heure où ce bulletin municipal partait en édition, un nouveau vol de câble a été commis presque au même endroit que le précédent. Il manque 600m de câble. C'est le 15 ème vol sur le Jura depuis le début d'année et particulièrement sur le nord du département. L'enquête est en cours.

La Municipalité de Sermange, afin de
conserver sa licence IV,
vous propose de participer à

*l'ouverture temporaire
du*

« Bar des Amis »

*installé, pour l'occasion,
dans la salle du haut
de la Maison Commune de
Sermange*

**du jeudi 23 au
dimanche 26 novembre
tous les soirs à partir de 18h.**

**Un apéritif municipal est organisé
le vendredi 24 novembre.**

Nous vous espérons nombreux...

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé.



Objet : Votre raccordement à la Fibre optique

Après 50 ans de bons et loyaux services, le réseau téléphonique va disparaître. Et oui, chaque bonne chose a une fin ! Cet arrêt fait partie du programme « **fermeture du réseau cuivre** » supervisé par l'autorité des télécoms (**ARCEP**), ayant pour objectif principal d'offrir une meilleure qualité de connexion internet grâce à la fibre optique. Depuis 2021, l'opérateur historique National a commencé à «arrêter» l'infrastructure du réseau cuivre sur les premières communes françaises, support de la téléphonie traditionnelle et de l'ADSL. **L'arrêt de la commercialisation** de nouveaux accès progresse et est déjà en œuvre sur plusieurs dizaines de millions de lignes, pour gagner tout le territoire **en 2026**. L'arrêt des services, effectif sur quelques communes aujourd'hui, va progressivement s'étendre afin qu'en **2030** l'intégralité du réseau cuivre soit fermé.

Avant cette fermeture, vous devez effectuer le raccordement de votre logement à la fibre afin d'assurer la continuité de service. Profitez-en, **vos frais de raccordement sont actuellement pris en charge par les 4 fournisseurs d'Accès Internet Nationaux**. Nous organisons prochainement une permanence afin de répondre à toutes vos questions.

N'attendez pas le dernier moment
pour passer à la fibre optique :

1. Vérifiez votre éligibilité sur www.prisme-fibre.fr
2. Contactez votre opérateur et dites-lui que vous voulez passer à la fibre optique. Il prendra RDV pour vous.
3. Un technicien viendra chez vous pour raccorder votre domicile.



Vous bénéficiez de la prise en charge des frais de raccordement pendant la durée des travaux.



Vous conservez votre numéro de téléphone fixe.



Vous profitez d'une meilleure qualité d'image et d'un plus large choix de chaînes de télévision.



RÉUNION PUBLIQUE

La Fibre arrive chez vous à Sermange

L' ADSL n'est pas éternel, passez à la fibre

Nous vous attendons pour échanger avec vous sur votre éligibilité, pour répondre à toutes vos questions concernant votre raccordement à la fibre optique et découvrir les opérateurs présents sur le réseau.

RDV le 9 novembre à 16h30 & à 17h30
à la salle des Fêtes
39700 Dampierre



Plusieurs créneaux sont disponibles :
Inscrivez-vous grâce au QR code ou
par email: contact@prisme-fibre.fr

Sont conviées, les communes de :

Auxange, Dampierre, Evans, Etrepigny, Gendrey, La-Bretenière, Lavangeot,
Lavans-Lès-Dole, Malange, Orchamps, Ougney, Our, Pagny, Plumont, Rans, Romange,
Rouffange, Saligney, Sermange, Serre-Lès-Moulières, Taxenne, Vitreux.

 www.prisme-fibre.fr

Jura
LE DÉPARTEMENT

LA FIBRE DU JURA
PRISME
by altitude infra.

SI